



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## personnel

Question écrite n° 58733

### Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge M. le ministre de l'intérieur sur le nombre de personnes, fonctionnaires et contractuels, qui ont bénéficié en 2012 et en 2013 de plans de formation professionnelle continue, tant au sein de son ministère que des administrations et services en dépendant.

### Texte de la réponse

I - Périmètre Secrétariat Général : En 2012, 40 984 stagiaires représentant 70 790 journées stagiaires ont été formés par la DRH/SDRF au titre de la formation continue. En 2013, une légère augmentation du nombre de stagiaires est à souligner (43 031 stagiaires représentant 70 847 journées stagiaires). L'outil de pilotage et de suivi ne permet pas de distinguer les contractuels des fonctionnaires. II - Périmètre police nationale : En 2012, sur les 142 945 agents relevant de la direction générale de la police nationale (DGPN), agents statutaires ou contractuels, 126 461 agents ont suivi au moins une formation au titre de l'année 2012 soit 88 % des effectifs. Le nombre moyen de jours de formation continue par agent est de 5,4 jours. L'effort selon la nature de la formation se répartit de la manière suivante : 1) La promotion professionnelle représente environ 3 % du total des stagiaires (TS) et environ 19 % des journées formation stagiaires (JFS). 2) La formation professionnelle continue représente : environ 43 % du total des stagiaires et 58 % des journées de formation stagiaires. Elle se décline de la manière suivante : Adaptation immédiate au poste de travail (T1) : environ 3 % du total des stagiaires et 7% des journées de formation stagiaires de l'activité de formation continue. Ces formations bénéficient aux agents prenant de nouvelles fonctions (primo-arrivants, avancement, mobilité géographique et/ou fonctionnelle). Adaptation à l'évolution prévisible des métiers (T2) : environ, 37 % du total des stagiaires et 42 % des journées de formation stagiaires Ces formations regroupent principalement l'accompagnement de l'évolution des métiers (les formations relatives à l'application Chorus, au déploiement de la carte agent, aux gestes techniques et professionnels en intervention et des formations spécifiques aux missions de chaque direction). Développement ou acquisition de nouvelles compétences (T3) : environ 3 % du total des stagiaires et 9 % des journées de formation stagiaires Ces formations peuvent être organisées selon un besoin identifié par l'agent ou sa hiérarchie. Elles regroupent les compétences les plus diverses sur l'ensemble des missions dévolues aux directions actives de la police nationale (techniques administratives et bureautique, management, droit contentieux, informatique...). 3) La formation statutaire représente : 57 % du total des stagiaires et 24 % des journées de formation stagiaires :

2012	CATÉGORIE A et A+	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C	TOTAL	BUDGET
Nombre agents formés	11 241	98 576	16 644	126 461	
Nombre stagiaires	47 601	558 969	56 983	663 553	9 500 000 €

Nombre journées formation stagiaires (JFS)	59 085	643 836	65 107	768 028	
2012	CATÉGORIE			TOTAL	
Promotion professionnelle					
	A et A+	B	C		
Nombre Stagiaires	115	15 670	6 456	22 241	
JFS	566	136 861	12 513	149 940	ARRET FILET
Formation statutaire					
Nombre Stagiaires	27 557	298 531	32 096	358 184	
JFS	14 572	144 554	15 014	174 140	
Autres					
Nombre Stagiaires	0	0	18	18	
JFS	0	0	36	36	

Formation continue T1 : Adaptation immédiate au poste de travail Nombre Stagiaires 2 482 13 164 1 614 17 260 JFS 8 226 40 930 6 828 55 984 Formation statutaire T2 : Adaptation à l'évolution prévisible des métiers Nombre Stagiaires 15 519 219 102 11 988 246 609 JFS 29 892 272 760 17 633 320 285 T3 : développement ou acquisition de nouvelles compétences Nombre stagiaires 1 928 12 502 48 11 19 241 JFS 5 829 48 731 13 083 67 643 Total Nombre stagiaires 19 929 244 768 18 413 283 110 Total JFS 43 947 362 421 37 544 443 912 En 2013, sur les 142 376 agents relevant de la direction générale de la police nationale, agents statutaires ou contractuels, 123 933 agents ont suivi au moins une formation au titre de l'année 2013 soit 87 % des effectifs. Ce pourcentage élevé s'explique principalement par les séances de tirs obligatoires. Le nombre de jours moyen de formation continue par agent est de 4,9 jours. L'effort selon la nature de la formation se répartit de la manière suivante : 1) La promotion professionnelle représente 4 % du total des stagiaires (TS) et 21 % des journées formation stagiaires (JFS). 2) La formation professionnelle continue représente : 37 % du total des stagiaires et 55 % des journées formation stagiaires. Elle se décline de la manière suivante : - Adaptation immédiate au poste de travail (T1) : 2 % du total des stagiaires et 7 % des journées formation stagiaires de l'activité de formation continue Ces formations bénéficient aux agents prenant de nouvelles fonctions (primo-arrivants, avancement, mobilité géographique et/ou fonctionnelle). Adaptation à l'évolution prévisible des métiers (T2) : 31 % du total des stagiaires et 37 % des journées formation stagiaires Ces formations regroupent principalement l'accompagnement de l'évolution des métiers (les formations relatives à l'application Chorus, au déploiement de la carte agent, aux gestes techniques et professionnels en intervention et des formations spécifiques aux missions de chaque direction). Développement ou acquisition de nouvelles compétences (T3) : 4 % du total des stagiaires et 11 % des journées formation stagiaires Ces formations peuvent être organisées selon un besoin identifié par l'agent ou sa hiérarchie. Elles regroupent les compétences les plus diverses sur l'ensemble des missions dévolues aux directions actives de la police nationale (techniques administratives et bureautique, management, droit contentieux, informatique...). 3) La formation statutaire représente : 59 % du total des stagiaires et 24 % des journées formation stagiaires :

2013	CATÉGORIE A et A+	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C	TOTAL	BUDGET
Nombre agents formés	10 883	97 180	15 870	123 933	

Nombre stagiaires	44 102	509 673	55 216	603 991	8 700 000
Nombre journées formation stagiaires (JFS)	50 532	575 004	69 076	694 612	
2013	CATÉGORIE			TOTAL	
Promotion professionnelle					
	A et A+	B	C		
Nombre Stagiaires	140	14 748	9 241	24 129	
JFS	550	127 257	15 795	143 602	ARRET FILET
Formation statutaire					
Nombre Stagiaires	27 392	302 585	28 737	358 714	
JFS	14 055	142 919	13 143	170 117	ARRET FILET
Formation continue					
T1 : Adaptation immédiate au poste de travail					
Nombre Stagiaires	1 206	10 430	1 703	13 339	
JFS	4 392	37 185	6 207	47 784	ARRET FILET
T2 : Adaptation à l'évolution prévisible des métiers					
Nombre Stagiaires	12 902	166 647	10 308	189 857	
JFS	24 967	213 514	21 031	259 512	ARRET FILET
T3 : Développement ou acquisition de nouvelles compétences	DEBUT FILET				
Nombre Stagiaires	2 462	15 263	5 227	22 952	

JFS	6 568	54 129	12 900	73 597
Total Nombre stagiaires	16 570	192 340	17 238	226 148
Total JFS	35 927	304 828	40 138	380 893

III - Périmètre gendarmerie nationale : Formation du personnel militaire : A partir d'un socle commun dispensé dans le cadre de la formation initiale, la formation continue proposée aux militaires de la gendarmerie nationale a pour objectif d'assurer l'adaptation constante des compétences des personnels à l'évolution des missions exercées. Destinée à dispenser une instruction adaptée avant une prise de responsabilité, un changement de fonctions ou la mise en oeuvre de nouveaux processus ou matériels, elle garantit la consolidation des acquis, notamment en vue de la titularisation définitive dans chaque corps. Elle assure également l'assimilation des connaissances et compétences nécessaires au franchissement de nouveaux seuils de responsabilité et de commandement (qualification d'officier de police judiciaire par exemple). Si la recherche permanente de la performance fait de la formation continue un levier essentiel dans le domaine des ressources humaines, des contraintes budgétaires particulièrement fortes ont toutefois conduit la gendarmerie, en 2013, à réduire le périmètre des formations continues centralisées, ce dont témoigne l'évolution des volumes de stagiaires entre 2012 et 2013.

Formation du personnel civil : Le bureau du personnel civil de la DGGN dispose d'une section formation qui assure l'interface avec la direction des ressources humaines (DRH) pour les formations administratives, et avec la DRH du ministère de la défense pour les formations techniques, pour les agents de la filière technique, les formations sont organisées dans le cadre d'une convention spécifique entre la DRH du ministère de l'intérieur et la DRH du ministère de la défense. Cette convention permet aux personnels techniques de la gendarmerie de suivre des formations spécifiques à leur coeur de métier, proposées par des organismes de formation du ministère de la défense. Sa mission consiste à diffuser aux agents les offres de formation élaborées par la sous-direction du recrutement et de la formation (SDRF) de la DRH du ministère de l'intérieur, dans le cadre du plan national de formation (PNF). Les axes majeurs du dispositif ont pour objectifs la consolidation des compétences fondamentales (formations par familles de métiers) et le soutien de la promotion professionnelle. Le PNF se décline à l'échelon régional. A la suite du recensement des besoins individuels de formation exprimés par les agents lors de leur entretien professionnel annuel, chaque région de gendarmerie classe les demandes de ses personnels par ordre de priorité. Les besoins de formation régionaux ainsi que ceux des écoles et organismes déconcentrés du ressort de la région sont alors communiqués au délégué régional à la formation (DRF) de la préfecture de région. Dans la filière administrative et celle des systèmes d'information et de communication (SIC), les agents relevant des catégories A, B et C affectés à la DGGN ont accès à des stages organisés par le centre national de formation de Lognes (77). Pour les agents de catégorie B et C relevant des structures déconcentrées, des stages sont organisés par les DRF dans chaque région et par les préfectures. Les agents de catégorie A nouvellement affectés au sein de la gendarmerie bénéficient d'une semaine en immersion à l'EOGN. L'enseignement, centré sur l'organisation de l'institution et ses missions, permet de présenter aux stagiaires les exigences du statut militaire et des fonctions exercées, notamment en matière d'éthique et de déontologie. Dans le cadre de la feuille de route, cette formation devrait être développée grâce à l'utilisation de modules d'enseignement à distance, dans le but d'harmoniser les pratiques d'accueil des agents affectés sur l'ensemble du territoire national. Une formation à la conduite de l'entretien professionnel des personnels civils est organisée à l'intention des militaires, qui sont souvent leurs évaluateurs. Des sessions de formation, notamment au sein de la DGGN, ont pu être suivies par des militaires et des civils.

	OFFICIER GN ET CTAGN		SOUS-OFFICIER GN	SOUS-OFFICIER CSTAGN	VOLONTAIRES	TOTAL
Nombre de militaires ayant bénéficié d'une formation continue	2012	1 924	16 020	483	414	18 841
	2013	934	10 172	426	118	11 650

Formation des agents affectés en GN - Comparaison 2012/2013. Nombre de stagiaires :

	A+/ 270	AB 433	C 492	TOTAL 1 195
GN 2012	270	433	492	1 195
GN 2013	207	204	377	788

## Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Lazaro](#)

**Circonscription :** Nord (6<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 58733

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le :** [1er juillet 2014](#), page 5420

**Réponse publiée au JO le :** [24 mars 2015](#), page 2293